

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Objet : élection du vice-président chargé du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 8 et 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la proposition de madame la Présidente de l'Université, Caroline ROLLAND-DIAMOND, d'élire monsieur Olivier RENAUT, vice-président du conseil d'administration ;
- Vu l'élection en conseil d'administration le 10 juillet 2024 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire le vice-président chargé du conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Le conseil d'administration a élu, à la majorité absolue de ses membres en exercice présents et représentés, monsieur Olivier RENAUT en tant que vice-président chargé du conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 27

Abstention : 6

Nanterre, le 10 Juillet 2024



La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Objet : élection de la vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 8 et 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la proposition de la Présidente de l'Université, Madame Caroline ROLLAND-DIAMOND, d'élire madame Meglena JELEVA vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 10 juillet 2024 ;
- Vu l'élection en conseil d'administration le 10 juillet 2024 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire la vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : le conseil d'administration a élu, à la majorité absolue de ses membres en exercice présents et représentés, madame Meglena JELEVA en tant que vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 27

Abstention : 6

Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Objet : élection de la vice-présidente chargée de la commission de la recherche

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 8 et 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la proposition de la Présidente de l'Université, madame Caroline ROLLAND-DIAMOND, d'élire madame Carole BRUGEILLES, vice-présidente de la commission de la recherche ;
- Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 10 juillet 2024 ;
- Vu l'élection en conseil d'administration le 10 juillet 2024 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire la vice-présidente chargée de la commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Le conseil d'administration a élu, à la majorité absolue de ses membres en exercice présents et représentés, madame Carole BRUGEILLES en tant que vice-présidente chargée de la commission de la recherche.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 27

Abstention : 6

Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024****Objet : élection des membres du bureau du conseil d'administration**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures de messieurs Marc PICHARD et Pascal VALLET pour le collège des personnels enseignants chercheurs de rang A ;
- Vu les candidatures de mesdames Béatrice BELLINI et Maya LAVAUT pour le collège des personnels enseignants-chercheurs de rang B ;
- Vu les candidatures de messieurs Youssef ETTAÏ et Bassirou BARRY pour le collège des personnels BIATSS ;
- Vu les candidatures de madame Hajar AMANZOU et de monsieur Alexandre RUIZ pour le collège des usagers ;
- Vu le règlement intérieur du conseil d'administration, et notamment son article 10 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres du bureau du conseil d'administration ;

Article 1 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants des personnels enseignants-chercheurs de rang A au bureau du conseil d'administration à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de messieurs Marc PICHARD en tant que représentant titulaire et Pascal VALLET en tant que représentant suppléant :

Nombre de membres en exercice : 36
Marc PICHARD et Pascal VALLET : 27 voix
Abstention : 6 voix

Sont élus :

- Monsieur Marc PICHARD en tant que représentant titulaire ;
- Monsieur Pascal VALLET en tant que représentant suppléant.

Article 2 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants des personnels enseignants-chercheurs de rang B au bureau du conseil d'administration à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de mesdames Béatrice BELLINI et Maya LAVAUT :

Nombre de membres en exercice : 36
Béatrice BELLINI : 7 voix
Maya LAVAUT : 23 voix
Abstentions : 3

Sont élues :

- Madame Maya LAVAUT en tant que représentante titulaire ;
- Madame Béatrice BELLINI en tant que représentante suppléante.

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Article 3 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants des personnels BIATSS au bureau du conseil d'administration à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de messieurs Youssef ETTAÏ et Bassirou BARRY :

Nombre de membres en exercice : 36

Mamadou Bassirou BARRY : 27 voix

Youssef ETTAÏ : 5 voix

Abstentions : 1 voix

Sont élus :

- Monsieur Bassirou Mamadou BARRY en tant que représentant titulaire ;
- Monsieur Youssef ETTAÏ en tant que représentant suppléant.

Article 4 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants des usagers au bureau du conseil d'administration à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de madame Hajar AMANZOU et de monsieur Alexandre RUIZ :

Nombre de membres en exercice : 36

Hajar AMANZOU: 5 voix

Alexandre RUIZ : 22 voix

Abstentions : 6

Sont élus :

- Monsieur Alexandre RUIZ en tant que représentant titulaire ;
- Madame Hajar AMANZOU en tant que représentante suppléante.



Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024****Objet : élection des membres de la commission budgétaire**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures de madame Laurence CONTY, messieurs Marc PICHARD Louis MATHIOT et Thierry FOUQUE, pour le collège des enseignants-chercheurs ;
- Vu les candidatures de messieurs Sébastien Naïm AYARI, Bassirou Mamadou BARRY, et François RAT pour le collège des personnels BIATSS ;
- Vu la candidature de monsieur Kenzy GAUTHIEROT pour le collège des personnalités extérieures ;
- Vu les candidatures de madame Hajar AMANZOU et de madame Héloïse GAIDOT pour le collège usagers ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission budgétaire.

Article 1 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels enseignants -chercheurs à la commission budgétaire à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège correspondant, sur les candidatures de madame Laurence CONTY, messieurs Marc PICHARD Louis MATHIOT et Thierry FOUQUE :

Nombre de membres en exercice : 16

Vote 1 :

Laurence CONTY : 12 voix

Abstentions : 4 voix

Vote 2 :

Thierry FOUQUE : 3 voix

Abstentions : 11 voix

Nul : 2 voix

Vote 3 :

Louis MATHIOT : 11 voix

Abstentions : 5 voix

Vote 4 :

Marc PICHARD : 13 voix

Abstentions : 3 voix

Sont élus :

- madame Laurence CONTY ;
- monsieur Louis MATHIOT ;
- monsieur Marc PICHARD.

Article 2 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels BIATSS à la commission budgétaire à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège correspondant, les candidatures en séance de messieurs Sébastien Naïm AYARI, Bassirou Mamadou BARRY, et François RAT :

Nombre de membres en exercice : 6

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Vote 1 :

Sébastien Naïm AYARI : 3 voix

Abstentions : 3 voix

Vote 2 :

Mamadou Bassirou BARRY : 4 voix

Abstentions : 2 voix

Vote 3 :

François RAT : 2 voix

Abstentions : 4 voix

Sont élus :

- Monsieur Sébastien Naïm AYARI
- Monsieur Mamadou Bassirou BARRY

Article 3 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des usagers à la commission budgétaire à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège correspondant, les candidatures de madame Hajar AMANZOU et de madame Héroïse GAIDOT :

Nombre de membres en exercice : 6

Hajar AMANZOU et Héroïse GAIDOT : 3 voix

Abstentions : 2 voix

Sont élues :

- madame Hajar AMANZOU ;
- madame Héroïse GAIDOT.

Article 4 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnalités extérieures à la commission budgétaire à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège correspondant, la candidature de monsieur Kenzy GAUTHIEROT :

Nombre de membres en exercice : 8

Kenzy GAUTHIEROT : 5 voix

Absentions : 0 voix

Est élu :

- monsieur Kenzy GAUTHIEROT

Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024****Objet : élection des membres de la commission des statuts et structures**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures de mesdames Véronique CHAMPEIL-DESPLATS et Yvonne MULLER pour le collège des enseignants-chercheurs de rang A ;
- Vu la candidature de monsieur le Christophe LE DIGOL pour le collège des enseignants-chercheurs de rang B
- Vu les candidatures de mesdames Gaëlle BRZOSOWSKI, Valérie BOUMENDIL, et Julie ROBERT pour le collège BIATSS;
- Vu les candidatures de monsieur Alexandre RUIZ, monsieur William DESPEAUX et de madame Lucile DOS SANTOS pour le collège des usagers ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission des statuts et structures.

Article 1 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels enseignants-chercheurs de rang A à la commission des statuts et structures à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège A, sur les candidatures de mesdames Véronique CHAMPEIL-DESPLATS et Yvonne MULLER :

Nombre de membres en exercice : 8

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS et Yvonne MULLER : 6 voix

Abstention : 0 voix

Nuls : 2 voix

Sont élues :

- madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS ;
- madame Yvonne MULLER.

Article 2 : le conseil d'administration a procédé à l'élection du membre des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de rang B à la commission des statuts et structures à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège B, sur la candidature de monsieur le Christophe LE DIGOL :

Nombre de membres en exercice : 8

Christophe LE DIGOL : 7 voix

Abstention : 1 voix

Est élu :

- monsieur Christophe LE DIGOL.

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Article 3 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels BIATSS à la commission des statuts et structures à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège BIATSS, sur les candidatures de mesdames Gaëlle BRZOZOWSKI, Valérie BOUMENDIL, et Julie ROBERT :

Nombre de membres en exercice : 6

Valérie BOUMENDIL : 4 voix

Abstentions : 2 voix

Gaëlle BRZOZOWSKI : 2 voix

Abstentions : 4 voix

Julie ROBERT : 4 voix

Abstentions : 2 voix

Sont élus :

- madame Julie ROBERT ;
- madame Valérie BOUMENDIL.

Article 4 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des usagers à la commission des statuts et structures à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés du collège usagers, sur les candidatures de monsieur Alexandre RUIZ, monsieur William DESPEAUX et de madame Lucile DOS SANTOS :

Nombre de membres en exercice : 6

William DESPEAUX : 3 voix

Abstentions : 2 voix

Lucile DOS SANTOS : 3 voix

Abstentions : 2 voix

Alexandre RUIZ : 2 voix

Abstentions : 3 voix

Sont élus :

- monsieur William DESPEAUX ;
- madame Lucile DOS SANTOS.



Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024****Objet : élection des membres de la commission des marchés**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération relative à la commission des marchés adopté par le conseil d'administration n°2024/271 du 03 juin 2024 ;
- Vu la candidature de madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS pour le collège des personnels des enseignants-chercheurs de rang A ;
- Vu les candidatures de mesdames Jeanne DEMOULIN et Béatrice BELLINI pour le collège des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de rang B ;
- Vu les candidatures de monsieur Sébastien Naïm AYARI et de madame Elodie OZENNE ;
- Vu les candidatures de madame Hajar AMANZOU, de monsieur Alexandre RUIZ, et de madame Chloé FUMERY.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission des marchés.

Article 1 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels enseignants-chercheurs de rang A à la commission des marchés à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur la candidature de madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS :

Nombre de membres en exercice : 36

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS : 26 voix
abstentions : 6 voix

Est élue :

- madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS en tant que représentante titulaire.

Article 2 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de rang B à la commission des marchés à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de mesdames Jeanne DEMOULIN et Béatrice BELLINI :

Nombre de membres en exercice : 36

Béatrice BELLINI : 6 voix
Jeanne DEMOULIN : 23 voix
Abstentions : 3 voix

Sont élues :

- madame Jeanne DEMOULIN en tant que représentante titulaire ;
- madame Béatrice BELLINI en tant que représentante suppléante.

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Article 3 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des personnels BIATSS à la commission des marchés à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de monsieur Sébastien Naïm AYARI et de madame Elodie OZENNE :

Nombre de membres en exercice : 36

Elodie OZENNE et Sébastien Naïm AYARI : 24 voix

Abstentions : 8 voix

Sont élus :

- Madame Elodie OZENNE en tant que représentante titulaire ;
- Monsieur Sébastien Naïm AYARI en tant que représentant suppléant.

Article 4 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des usagers à la commission des marchés à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de madame Hajar AMANZOU, de monsieur Alexandre RUIZ, et de madame Chloé FUMERY :

Vote 1 : élection du représentant titulaire

Hajar AMANZOU : 7

Alexandre RUIZ : 19

Abstentions : 5

Vote 2 : élection de la représentante suppléante

Hajar AMANZOU : 8

Chloé FUMERY : 13

Abstentions : 9

Sont élus :

- Monsieur Alexandre RUIZ en tant que représentant titulaire ;
- Madame Chloé FUMERY en tant que représentante suppléante.

Nanterre, le 10 Juillet 2024


La Présidente de l'Université
Caroline ROLLAND-DIAMOND

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Objet : élection des membres de la commission d'aides aux projets étudiants (CAPE)

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération relative à la composition de la commission d'aide aux projets étudiants et au cadrage des aides aux projets n°2021/76 du conseil d'administration du 14 juin 2021 ;
- Vu la candidature de madame Julie CEDELLE pour le collège des enseignants-chercheurs de rang A ;
- Vu les candidatures de monsieur Ansel BURGAUD, de mesdames Héloïse GAIDOT, Hajar AMANZOU, pour le collège des usagers ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission d'aides aux projets étudiants.

Article 1 : le conseil d'administration a procédé à l'élection du membre des personnels enseignants-chercheurs de rang A à la commission d'aide aux projets étudiants à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur la candidature de madame Julie CEDELLE :

Nombre de membres en exercice : 16

Julie CEDELLE : 16
Abstentions : 0

Est élue :

- madame Julie CEDELLE

Article 2 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des usagers à la commission d'aide aux projets étudiants à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, sur les candidatures de monsieur Ansel BURGAUD, de mesdames Héloïse GAIDOT, Hajar AMANZOU :

Nombre de membres en exercice : 6

Ansel BURGAUD, Héloïse GAIDOT et Hajar AMANZOU : 3 voix
Abstentions : 2 voix

Sont élus :

- monsieur Ansel BURGAUD ;
- madame Héloïse GAIDOT ;
- madame Hajar AMANZOU.



Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUILLET 2024**

Objet : élection des membres de la commission d'attribution des locaux de la maison de l'étudiant (CALAME)

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2021-331 relative à la composition de la commission d'attribution des locaux de la maison de l'étudiant du conseil d'administration du 14 juin 2021 ;
- Vu les candidatures de madame Héloïse GAIDOT et monsieur Alexandre RUIZ ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission d'attribution des locaux de la maison de l'étudiant (CALAME).

Article 1 : le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres des usagers à la commission d'attribution des locaux de la maison de l'étudiant à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, les candidatures de madame Héloïse GAIDOT et monsieur Alexandre RUIZ :

Nombre de membres en exercice : 36

Héloïse GAIDOT et Alexandre RUIZ : 22 voix

Absentions : 5 voix

Sont élus :

- madame Héloïse GAIDOT en tant que représentante titulaire ;
- monsieur Alexandre RUIZ en tant que représentant suppléant.

Nanterre, le 10 Juillet 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

